CAP
MPI

MÉTIERS DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION

- **Habileté et soin**
- **Sens esthétique**
- **Polyvalence**
- **Avoir le sens de l'organisation**
- **Savoir s'adapter à la technicité des produits**
- **Savoir lire et interpréter un plan**

EMPLOI

Ce professionnel exerce ses compétences sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine des bâtiments neufs ou en réhabilitation, dans le cadre de la construction de logements, de bureaux, de commerces ou de bâtiments industriels.

De par la nature de ses activités, le titulaire de la spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation conduit couramment ses opérations sur site en co-activité avec les autres corps de métiers.

TYPE D'ENTREPRISE

Ce professionnel trouve son emploi dans toutes les entreprises des secteurs suivants :

• la plâtrerie dite «sèche» : mise en œuvre de plaques de plâtre ou assimilés sur ossature métallique, de complexes de doublage, de carreaux de plâtre, de cloisons alvéolaires, de carreaux de terre cuite, de carreaux de béton cellulaire, etc., y compris le traitement des joints et des finitions ;

• la plâtrerie traditionnelle : mise en œuvre d'ouvrages en briques plâtrières, réalisation d'enduit au plâtre traditionnel, allégé, projeté et décoratif ;

• les plafonds modulaires ;

• l'isolation intérieure thermique et acoustique.

ACTIVITÉS

Le titulaire du CAP Métiers du Plâtre et de l'Isolation contribue à l'aménagement d'intérieurs des bâtiments (plafonds, cloisons, contre cloisons, doublages, gaines techniques), par la construction d'ouvrages alliant des performances thermiques, acoustiques, participant à la protection incendie, à la finition et à la décoration.

POURSUITES D'ÉTUDES

• MC Plâtrier ;

• Bac pro Aménagement et finition du bâtiment ;

• BP Métiers du plâtre et de l'isolation ;

• BP Peintre applicateur de revêtements.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Ce professionnel atteste d'un premier niveau de qualification dont les compétences professionnelles vont lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel. Il peut poursuivre sa formation initiale en s'engageant dans la préparation d'une certification complémentaire ou d'un diplôme de niveau supérieur.

En fonction de ses attentes, de son expérience, de ses aptitudes et de la structure de l'entreprise, le titulaire de la spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de CAP peut évoluer vers la fonction de chef d'équipe. Il peut à moyen terme créer ou reprendre une entreprise artisanale.